

BRUYÈRES

**BULLETIN
MUNICIPAL**

Édition 2023-3

**ET
MONTBÉRAULT**

**3^e EDITION
Le Cross des Loups**

7 janvier 2024



Bonne année 2024

...Tout sur votre ville...



Mot du Maire

En cette période de fêtes, j'aimerais commencer mon message dans l'allégresse et la légèreté, malheureusement l'actualité ne m'aide pas. Un nouveau conflit vient d'éclater sur notre planète, un enseignant a été assassiné à ARRAS, un jeune homme a perdu la vie lors d'une fête de village, des groupuscules d'extrêmes poussent à la haine de l'autre. Notre société est en perte de repères.

A l'aube de 2024, j'émets le souhait que les tensions, tant au niveau mondial que national, s'apaisent.

Bon nombre de personnes ne se comportent qu'en consommateurs « je paie alors j'ai droit ». Mais quid des devoirs : la politesse, le respect d'autrui et cela dès le plus jeune âge... Les violences intrafamiliales, les incivilités et les problèmes de voisinage sont des faits récurrents qui mobilisent tant les services de la gendarmerie que ceux de nos collectivités alors qu'il suffirait souvent d'une dose de savoir-vivre et de dialogue pour résoudre ce type de conflit. Nous sommes tous acteurs de notre société quel que soit notre niveau d'intervention. Rester passif et s'en remettre aux courants extrémistes n'est pas l'avenir que j'envisage.

L'engagement envers la société est à la portée de tous, cela peut être simplement :

- entretenir son bien pour que la végétation n'encombre pas le domaine public et nuit à la circulation piétonne ou motorisée,
- contrôler les nuisances sonores dues à nos animaux ou à notre comportement,
- ne pas souiller ou dégrader l'espace public,
- œuvrer dans une association ...

D'aucuns penseront que ces actions sont dérisoires, pourtant elles font partie du ciment du bien-vivre en société.

En cette période de fin d'année où les familles et les amis se réunissent, j'ai une pensée pour celles et ceux qui ne pourront pas partager pleinement ces moments de fêtes.

Je souhaite à chacune et chacun d'entre vous, à tous vos proches, de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente pour 2024, tous mes vœux de santé, de bonheur, de solidarité, sans oublier la réussite de vos projets personnels, professionnels et associatifs.

Bien à vous

Marie-Pierre TOKARSKI

Sommaire

P.2	Mot du Maire	P.13	État Civil et agenda
P.3	Synthèse des conseils municipaux	P.14	Infos du CCAS
P.4	Actualités locales	P.15	Bibliothèque Arsène Houssaye
P.6	Travaux dans la commune	P.16	Histoire de Bruyères
P.8	CAPL - Fonctionnement	P.18	Rubrique loisirs
P.10	Informations Âges et Vie 2024	P.21	Infos de nos associations
P.12	Ecole de Bruyères et Montbérault	P.28	Numéros et infos utiles



Les comptes rendus complets sont consultables à l'affichage dans le hall de la Mairie et sur le site de la commune : <https://bruyeres-et-montberault.fr>



SEANCE DU 4 septembre 2023

2023_22 - PROJET D'EXTENSION DU PERIMETRE D'INTERVENTION DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DES HAUTS DE FRANCE (EPF - ETABLISSEMENT D'ETAT A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE LAON)

CONSIDERANT que l'incidence fiscale est indéterminée, et l'alourdissement prévisible de la pression fiscale sur les propriétaires fonciers ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- De ne pas donner son accord pour une extension du périmètre de compétence de l'Établissement public foncier de Hauts-de-France sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon.

2023_23 - ACHAT DES TERRAINS DE LA SUCCESSION DE Mr Vincent GUBBIOTTI

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité : l'achat des parcelles, A 944, A1179, B385, B706, B1436 et B1437, appartenant à la succession de M. Vincent GUBBIOTTI d'une contenance totale de 72a 63ca classées en taillis simple.

2023_24 - DECISION MODIFICATIVE N° 2 :

Relative au transfert de la compétence « financement du contingent des services départementaux d'incendie et de secours » à compter du 1^{er} mars 2023.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à effectuer les modifications suivantes au budget de la commune.



CONSEIL MUNICIPAL

Procès verbaux des conseils municipaux

Actualités Locales



ACTIVITÉS COMMERCIALES ET ÉCONOMIQUES

Septembre 2023 - Ouverture d'un cabinet de kinésithérapie :

M. Thibaut SCHMIDT, Mme. Coralie VUYET, masseurs Kinésithérapeutes, ont ouvert, en septembre, leur cabinet dans un immeuble neuf, rue du Champ de l'Aumône. Ils nous informent également qu'ils tiennent à disposition en location deux cellules à vocation médicale ou paramédicale dans ce même établissement.

Vous pouvez les joindre au :

06 33 21 25 36 et/ou 06 04 17 69 70



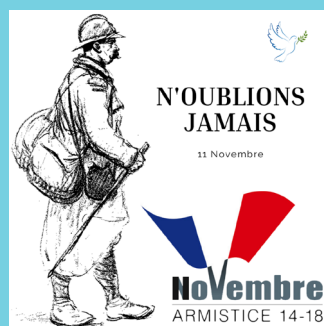
Manifestations à Bruyères :

11 novembre 2023 – commémoration de l'armistice de 1918 :

Si le 11 novembre est devenu un jour de mémoire, c'est en souvenir de tous ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie pour défendre notre patrie, notre territoire, notre liberté, et ceci quels que soient la date et le conflit. C'est ce qu'a rappelé Mme. le Maire dans son allocution devant le monument aux morts de la commune.



Puis les enfants du groupe scolaire ont lu quelques lettres de poilus et entonné l'hymne national, la cérémonie étant encadrée par le détachement des sapeurs pompiers volontaires de Bruyères et la fanfare La Bruyéroise. Un vin d'honneur, servi à l'ensemble de la population s'étant déplacé, clôturait la commémoration à la salle des fêtes.



Actualités locales (suite...)

Transport et déplacements:

Statistiques de circulation relevées par les radars pédagogiques :

Préalable : la pose d'un "feu récompense" rue de la Fontaine Minérale limitant la vitesse à 40 Km/h ne permet plus le comptage des véhicules sur cet axe de la commune, le radar pédagogique ayant été déplacé à l'entrée de Bruyères coté Laon.

Ces radars sont positionnés désormais à l'entrée de Bruyères au niveau :

- de la route départementale 967 (station service Total Énergie)
- de la rue Porte de Laon (lotissement Vandorme)

Ils mesurent la circulation et la vitesse sur cet axe Laon - Bruyères. La période de relevé est comprise entre le 12 mai et le 30 novembre 2023, soit une amplitude de 7 mois.

Tableau récapitulatif :

Lieu & période	Sens	Total véhicules	Moy. jour	% véh. < 40 km/h	Vitesse moy.
rue Porte de Laon (lotissement Vandorme)	sortant	224 277	1 138	61,27 %	38,8 km/h
	entrant	203 082	1 031	63,74 %	38,2 km/h
Entrée de Bruyères (Station service Total Energie)	sortant	465 831	2 365	26,84 %	48,0 km/h
	entrant	458 924	2 330	55,88 %	40,9 km/h



Rappel : ces appareils enregistrent le comptage de tout véhicule se déplaçant à plus de 15 km/h et la mesure de sa vitesse et ceci dans les deux sens de circulation.

En synthèse :

- Le différentiel entre rue Porte de Laon et entrée de Bruyères est le nombre de véhicules empruntant la déviation de Bruyères soit environ plus de 50% du flux circulant.
- la vitesse est plus difficilement respectée depuis son abaissement à 40 Km/h intra-muros. En complément, il subsiste toujours de gros excès de vitesse qui sont le fait de comportements imprudents.

Vélo-Cité : utilisation des bicyclettes électriques :

ATTENTION, messages aux usagers :

La station "Vélo-cité" de Bruyères sera suspendue durant la période hivernale.

Néanmoins les statistiques de fréquentation montrent une utilisation plutôt encourageante de ce moyen de transport dans les déplacements des Bruyérois :

Ainsi depuis la mise en place du terminal de Bruyères :

De 2 à 6 vélos sont à disposition à la station, Ce sont près de 208 déplacements qui ont été enregistrés, 98 au départ de Bruyères et 110 à l'arrivée. (statistiques arrêtées au 30/10/2023).



Travaux en cours et futurs dans la commune

Restauration du mur des remparts 3, 5 avenue de Verdun :

- Les photos de la restauration pas à pas



Réhabilitation des bâtiments communaux :

- bâtiment communal : 10, rue du Tour de Ville :
 - les locaux ont été mis à disposition du Club du 3^e âge dès ce mois de novembre.



Aménagement du Stade Prévot-Delhaye :

- construction d'un 3^e terrain à 8 joueurs en gazon.
- la mise en œuvre est en phase finale. Il reste à installer un forage pour puiser l'eau d'irrigation des terrains.



Travaux en cours et futurs dans la commune (suite...)

Entretien du réseau de collecte des eaux pluviales :

Devant les risques grandissants liés au changement climatique, il est nécessaire de prendre des dispositions pour entretenir l'état des rus de la commune afin de gérer au mieux, voire d'éviter les débordements liés aux intempéries quelquefois violentes et imprévisibles.

C'est dans ce cadre que l'entreprise TED et le personnel de la commune a procédé au déblaiement et au débroussaillage du lit des rus, principalement le Polton et le ru des Gueules..

Par ailleurs, une entreprise a été chargée d'établir un diagnostic et des propositions d'amélioration de l'écoulement des rus et des eaux pluviales urbaines. Cette étude devrait fournir une liste de travaux à effectuer pour les prochaines années.

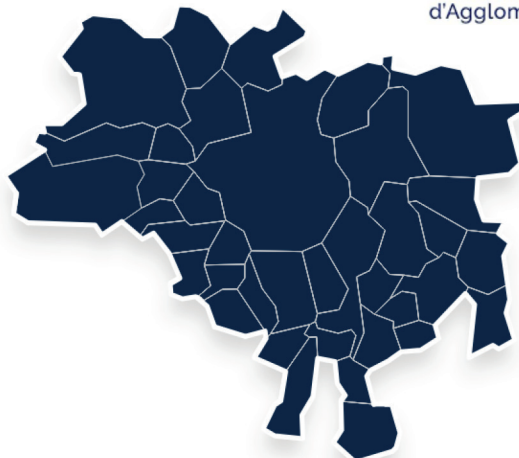


Communauté d'Agglomération du Pays Laonnois



La **Communauté de Communes du Laonnois (CCL)** a été créée en 1992. Elle est transformée en communauté d'agglomération au 1er janvier 2014 avec la dénomination :

Communauté d'Agglomération du Pays de Laon (CAPL). Aujourd'hui, le Pays de Laon regroupe **38 communes**. Sa population s'élève à **41853 habitants** (statistiques INSEE 2020 au 01/01/2023)



Liste des communes adhérentes :

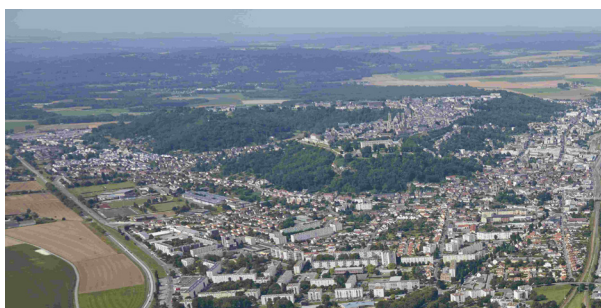
COMMUNE	Hab.	COMMUNE	Hab.	COMMUNE	Hab.
ARRANCY	49	CHIVY-LÈS-ÉTOUVELLES	511	MONS-EN-LAONNOIS	1151
ATHIES-SOUS-LAON	2597	CLACY-ET-THIERRET	306	MONTCHÂLONS	97
AULNOIS-SOUS-LAON	1380	COLLIGIS-CRANDELAIN	219	MONTHENAUT	152
BESNY-ET-LOIZY	327	CRÉPY	1798	NOUVION-LE-VINEUX	147
BIÈVRES	88	EPPE	432	ORGEVAL	57
BRUYÈRES-ET-MONTBÉRAULT	1447	ÉTOUVELLES	206	PARFONDRU	353
BUCY-LÈS-CERNY	192	FESTIEUX	683	PRESLES-ET-THIERNY	386
CERNY-EN-LAONNOIS	62	LANISCOURT	208	SAMOussy	383
CERNY-LÈS-BUCY	116	LAON	24091	VAUCELLES-ET-BEFFECOURT	237
CESSIÈRES-SUZY	775	LAVAL-EN-LAONNOIS	241	VESLUD	261
CHAMBRY	834	LIERVAL	123	VIVAISE	674
CHAMOUILLE	271	MARTIGNY-COURPIERRE	136	VORGES	374
CHÉRÉT	141	MOLINCHART	348		

Gouvernance de la CAPL :

Le conseil communautaire composé de 74 membres issus des 38 conseils municipaux du territoire préside à la mise en œuvre des décisions de cette collectivité territoriale.

Le bureau du conseil est représenté par un président et 9 vice-présidents élus parmi les membres du conseil.

Le conseil se réunit au moins une fois par trimestre pour débattre et statuer sur les politiques et actions à mettre en œuvre, les partenariats à construire, les projets à évaluer puis à lancer, les éléments à améliorer.



REPRÉSENTATION DES COMMUNES

La représentation des communes au sein du conseil communautaire est la suivante :

- **Laon** : 33 délégués
- **Athies** : 3 délégués
- **Bruyères-et-Montbérault** : 2 délégués :
 - **Titulaires** : Marie-Pierre TOKARSKI,
Jean-Marc LHOMME
 - **Suppléant** : Annie VERCAEMPT
- **Crépy** : 2 délégués

Chacune des 34 autres communes est représentée par 1 délégué, en majorité le maire.

INFORMATION AUX COMMUNES

Les conseils municipaux des communes de la communauté reçoivent copie de la convocation adressée aux conseillers communautaires et des délibérations prises par le conseil, ainsi que le procès-verbal de ses séances.

Communauté d'Agglomération du Pays Laonnois (suite...)

Grands domaines de compétence de la CAPL :

- Développement économique
 - Aide à l'immobilier d'entreprise, subventions aux commerçants et artisans.
- Aménagement de l'espace communautaire
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville
- Accueil des gens du voyage :
 - création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil familiaux locatifs
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Collecte et traitement des déchets et déchets assimilés
- Gestion du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)
- Entretien des chemins de randonnée
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire (Piscine-patinoire Le Dôme, Conservatoire de danse et musique)
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi



Parmi ces domaines, quelques activités concrètes pour les Bruyérois : L'Urbanisme :



Publication des différentes pièces constituant le Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté d'Agglomération du Pays de Laon.

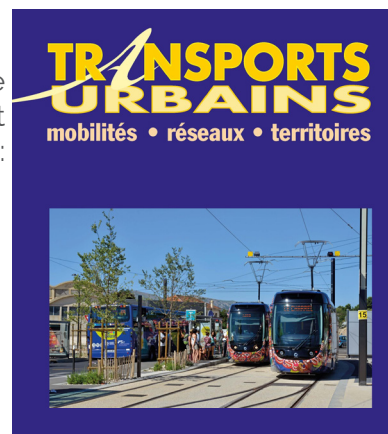
Sont également répertoriées les différentes pièces des documents d'urbanisme (PLU, cartes communales, site patrimonial remarquable, et secteurs sauvegardés) des communes de l'agglomération, dont notamment le plan de zonage, le règlement...

Vous pourrez aussi prendre connaissance des principes généraux de l'administration du droit des sols. En outre la CAPL gère l'instruction des autorisations d'urbanisme déposées dans les mairies pour les communes bénéficiant d'un PLU (cas de Bruyères et Montbérault).

Les transports :

Autorité organisatrice des mobilités, la CAPL est en charge de la mise en œuvre des différents modes de transport collectif sur son territoire et de la politique de déplacement :

- Transports publics
- Transports scolaires, (ramassage des élèves pour le groupe scolaire des Coteaux du Laonnois, les collégiens et les lycéens vers Laon)
- Transport à la demande, (navette TAD)
- Mobilités douces (Vélo Cité : une station à Bruyères)
- Subvention aux particuliers pour l'achat d'un vélo électrique



Vous pouvez retrouver le détail de tous les domaines d'intervention de la CAPL sur le site internet :
[https:// www.ca-paysdelaon.fr](https://www.ca-paysdelaon.fr)

Âges & Vie à BRUYERES-ET-MONTBERAULT

COLOCATION POUR PERSONNES AGEES EN PERTE D'AUTONOMIE

A BRUYERES-ET-MONTBERAULT, un nouveau chapitre s'écrit pour les personnes âgées dépendantes en quête d'un lieu de vie à la fois chaleureux, sécurisé et empreint de convivialité. Âges & Vie, pionnier de l'habitat partagé pour les aînés, est ravi d'annoncer l'émergence de ce nouveau projet au cœur de la commune, au 8 rue des Prés de la Fontaine à Bruyères-et-Montbérault. A une époque où les besoins et les attentes en matière d'accompagnement des personnes âgées évoluent rapidement, Âges & Vie propose une alternative qui valorise à la fois l'autonomie, la communauté et le bien-être.

Une maison conviviale à BRUYERES-ET-MONTBERAULT

Grâce à des partenaires comme la Banque des Territoires et le Crédit Agricole Assurance, Âges & Vie a construit deux maisons comptant chacune huit chambres. Une maison a une superficie d'environ 380 m², elle est constituée d'un vaste espace central comprenant un salon, une salle à manger et une grande cuisine ouverte où les repas sont faits maison (avec l'aide des colocataires souhaitant participer). Les chambres, spacieuses (au minimum 30 m²) sont toutes dotées d'une salle d'eau adaptée aux personnes à mobilité réduite et d'une entrée individuelle. Il est possible d'y vivre en couple ou avec un animal de compagnie et chaque colocataire aura la possibilité de personnaliser son espace selon ses goûts.



*Vivre bien entouré,
dans un vrai chez soi !*



**Journée portes
ouvertes
le 28 février 2024
au 8 rue des Prés de
la Fontaine**

Des colocataires unis dans la bonne humeur

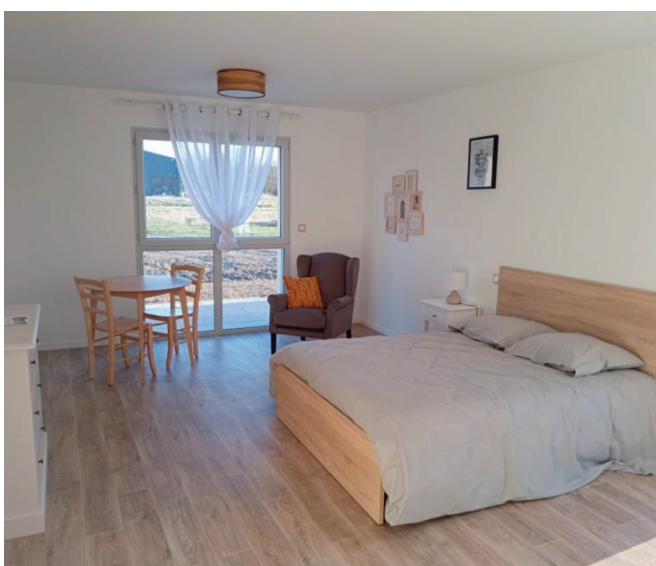
La colocation est au cœur du dispositif Âges & Vie : dans un cadre de vie à taille humaine, apaisant, sécurisant et intergénérationnel, des personnes ne pouvant (ou ne voulant) plus demeurer seules, pourront bénéficier d'un accompagnement selon leurs besoins (aide au lever, coucher, à la toilette, préparation des repas, ménage, entretien du linge, animations...). La vie en colocation chez Âges & Vie est une expérience unique, où chacun peut profiter de la compagnie des autres, partager des moments joyeux, et rompre avec la solitude. Les futurs colocataires avec divers niveaux d'autonomie, profiteront d'une atmosphère chaleureuse et bienveillante. Une priorité sera accordée aux habitants de la commune et à leurs ascendants. Chaque demande sera étudiée avec soin pour garantir une harmonie au sein de la colocation, en veillant à répondre aux besoins et attentes des personnes âgées et de leurs familles. A service comparable, Âges & Vie est une des solutions les plus accessibles, les aides auxquelles peuvent prétendre les colocataires sont l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), un crédit d'impôt pour l'emploi d'aides à domicile et les allocations logements. Le reste à charge comprend : le loyer, les charges locatives, les frais d'achats alimentaires et les prestations d'aide à la personne.

Âges & Vie à BRUYERES-ET-MONTBERAULT (suite...)

Des auxiliaires de vie pour un quotidien serein

L'une des forces d'Âges & Vie réside dans ses équipes d'auxiliaires de vie : des professionnel(le)s, présent(e)s 7j/7 qui offrent un accompagnement adapté aux besoins des colocataires. Au-delà de l'assistance quotidienne, ils/elles sont les garants du bien-être des colocataires et du dynamisme de la maison et proposent des animations variées (gym douce, peinture, activités musicales, ...). Six emplois pérennes et non délocalisables d'auxiliaires de vie vont être créés, les candidat(e)s peuvent envoyer un CV et une lettre de motivation à cette adresse :

recrutement@agesetvie.com



La colocation Âges & Vie représente un pont entre tradition et modernité, combinant le charme rassurant d'une vie en colocation à taille humaine et les avantages d'un accompagnement assuré par des professionnel(le)s présent(e)s 7j/7. En créant un environnement où les colocataires peuvent s'épanouir, partager et continuer à prendre des décisions à propos de leur quotidien, Âges & Vie réaffirme son engagement envers le bien-être et la dignité des aînés, pour tous ceux qui envisagent une expérience de vie différente, riche en interactions et en sourires. Des réservations sur plan sont d'ores et déjà possibles. Pour en savoir plus, n'hésitez pas à contacter Âges & Vie au 0801.07.08.09 (numéro vert) ou à visiter le site www.agesetvie.com.



Maison Âges et Vie de Pinon

ÉCOLE DE BRUYÈRES ET MONTBÉRAULT

Groupe scolaire des Coteaux du Laonnais

Depuis 2018, la commune a confié la compétence scolaire au syndicat scolaire des Coteaux du Laonnais, présidé par M. LIENARD, maire de Parfondru. Le syndicat gère deux établissements scolaires composés de 10 classes dont 2 à Presles et Thierny et 8 à Bruyères et Montbérault.

Les 8 communes adhérentes participent au financement du syndicat scolaire, en fonction de leur population et du nombre d'enfants scolarisés, pour un budget de fonctionnement de 404 115 € en 2022.

En septembre 2023, l'établissement de notre commune accueille une nouvelle directrice, Madame CHENU suite au départ de Madame CHANTREUX qui a fait valoir ses droits à la retraite après plus de 20 ans dans nos locaux.



Au conseil d'école du 17 novembre 2023

Le site de notre commune regroupe 211 enfants de la maternelle au CM2 soit :

Classe	Nb. enfants	Classe	Nb. enfants
Maternelle Petite Section	31	Primaire Cours Élémentaire 1	33
Maternelle Moyenne Section	36	Primaire Cours Élémentaire 2	21
Maternelle Grande Section	35	Primaire Cours Moyen 1	21
Primaire Cours Préparatoire	19	Primaire Cours Moyen 2	15

Les enfants sont originaires des communes adhérentes au syndicat ou ayant bénéficié d'une dérogation soit :

Commune	Nb. enfants	Commune	Nb. enfants
BRUYERES et MONTBERAULT	97	PARFONDRU	29
CHERÊT	18	PRESLES ET THIERNY	14
LAVAL EN LAONNOIS	9	VESLUD	30
NOUVION LE VINEUX	2	VORGES	12

Le syndicat scolaire organise des activités périscolaires payantes, cantine, garderie. Les frais de cantine sont facturés en fonction du quotient familial. Le barème retenu permet de facturer le repas à 1 € pour la majorité des familles.

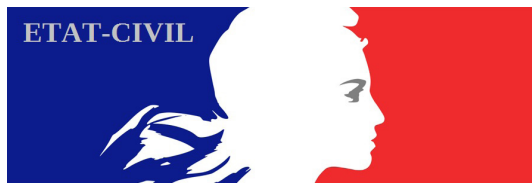
Le transport scolaire est gratuit. Le syndicat finance les accompagnateurs, matin et soir, dans chacun des 2 bus, un en direction de Veslud et l'autre de Laval.

Une prestation de petit-déjeuner est offerte tous les jours de la semaine sans frais supplémentaires pour les familles, grâce à une participation de l'État.

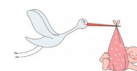


ÉTAT CIVIL 2023

ETAT-CIVIL



NAISSANCES



LE-BERRE LONNOY Edmé Bruno Pascal.....	12 août 2023
HERMANS Sherzey Sheyzer Louis.....	25 août 2023
SCHMIDT Lucien Timothée.....	27 août 2023
DEMAY Mathys Denis Thierry.....	31 août 2023
POWIETRZYNSKI Achille Léon.....	21 septembre 2023
TROUILLET Léane Valérie Martine.....	28 octobre 2023

MARIAGES



SIDONIE Nicolas Loïc Cyril & BOURDIN Delphine Geneviève Béatrice.....	2 septembre 2023
MICOIN Florent Christophe Pascal & HALIN Amandine Evelyne.....	9 septembre 2023

DÉCÈS



LOISEAU Elsie Julienne Suzanne veuve VILEPOUX.....	94 ans.....	6 septembre 2023
BOLZÉ Jacques Albert.....	77 ans.....	26 septembre 2023
MARTIN Maris née VAN BELLEGHEM.....	80 ans.....	17 novembre 2023
BEAUVILLAIN Jean-Marc Fernand.....	60 ans.....	19 novembre 2023

Nous rappelons à l'ensemble des habitants du village, qu'il est indispensable de se présenter en Mairie lors de votre arrivée afin de vous identifier dans nos répertoires et de signaler lorsque vous quittez la commune. Ceci afin de vous faire bénéficier des actions initiées par nos soins.

Le secrétariat de mairie se tient à votre écoute pour vous apporter tous les renseignements administratifs locaux dont vous auriez besoin.

AGENDA 1^{er} trimestre 2024

Date	Évènement	Qui, où,
07 janvier 2024	Cross des Loups	Stade municipal
12 avril 2024	Concert Jazz'titude	Salle des fêtes

Avis important : compte tenu de la conjoncture économique très difficile (inflation, augmentation des coûts de l'alimentation et de l'énergie) nous vous rappelons que le CCAS se tient à la disposition de tous ceux qui rencontreraient des difficultés pour affronter les rigueurs de l'hiver.

Les temps forts de ce dernier trimestre :

8-9 octobre 2023 : opération brioches :

Organisée au profit de l'APEI les papillons blancs de Laon, la collecte a permis de reverser 1654,30€ à l'association. Merci aux 14 bénévoles qui ont participé, et merci aux Bruyérois pour leur générosité, votre engagement contribue à la réussite de cette action.



20 octobre 2023 : octobre rose :

Il s'agit d'une opération caritative en soutien à l'action de la lutte contre le cancer du sein. Les diverses manifestations organisées par les associations bruyéroises (ACB, USB), le CCAS et les commerçants ont permis de recueillir 960 €, somme qui sera reversée à l'Association de l'Institut Jacques Godinot de Reims qui œuvre pour le confort des malades et la recherche de thérapies nouvelles.



12 novembre 2023 : bourse aux jouets, vêtements d'enfants et articles de puériculture
15 exposants ont mis en vente des articles divers et variés sur le thème de la journée, le stand de gaufres et boissons chaudes a permis de reverser 47,50 € au profit du Téléthon.



CLUB du 3^e Âge :

Les activités reprises en septembre 2023, le mardi-après-midi de 14h à 16h30, bénéficient d'un nouveau lieu d'accueil mis à disposition par la commune. Une salle conviviale de dimensions adaptées, située 10 rue du Tour de Ville offre un accès et un parking plus faciles.

Un repas de Noël est prévu le 19 décembre au Relais Charlemagne de Samoussy avec la participation financière de chacun.



Repas des Anciens et bons d'achats de Noël :

Il a eu lieu le 3 décembre dans une très bonne ambiance avec les incontournables "Dominique et Titus" à l'animation musicale, les convives ont pu apprécier le repas servi par "l'Atelier Culinaire" de Bruyères.

Pour les personnes qui ont opté pour le bon d'achat, celui-ci a été distribué dans les boîtes aux lettres fin novembre et doivent être IMPERATIVEMENT utilisés avant le 31 décembre 2023 dans les commerces bruyérois.



Aides sociales :

Le CCAS peut aider des foyers en difficulté en délivrant des bons d'alimentation et en réglant directement aux fournisseurs d'énergie des aides au règlement des factures. Celles-ci sont accordées en fonction des ressources du foyer et font l'objet d'une étude de la commission d'attribution.

Personnes vulnérables et grands froids :

Toute personne seule ou se sentant isolée peut s'inscrire en mairie dans le registre prévu à cet effet. Nous pourrons ainsi les contacter périodiquement ou lors de périodes difficiles et notamment avec les grands froids hivernaux.

Françoise Garnier
Vice-présidente du CCAS

ASSISTANTE SOCIALE :

Permanences tous les 1^{er} et 3^e mardis de 9h30 à 11h30 à la salle des associations de Bruyères et Montbérault sur rdv au 03 23 24 68 38 ou au secrétariat au 03 23 24 61 31.

Les membres du CCAS sont à votre écoute, n'hésitez pas à les solliciter.

Vous pouvez obtenir un rendez-vous avec l'un d'eux, en Mairie, en appelant le 03 23 24 74 77.

BIBLIOTHEQUE Arsène HOUSSAYE



« Le monde est un livre dont chaque pas nous ouvre une page. »

L'ouverture au public	Nos coordonnées
<p>ATTENTION nouveaux horaires</p> <ul style="list-style-type: none">• Mercredi 14h-18h• Samedi 10h-12h• Samedi 14h-17h	<ul style="list-style-type: none">• 12 place des leups• Tél : 03 23 24 78 64• Courriel : bibliotheque.bruyeres02@orange.fr• Site : https://bibliotheque-bruyeresetmonberault.fr/

Depuis janvier 2022, le prêt des livres est gratuit

Les activités proposées par la bibliothèque :

28 septembre 2023 :

Atelier – spectacle « **UN TOUT PETIT MONDE** », une animation imaginée par l'association « La Boîte à bascule » pour les très jeunes enfants de 6 mois à 3 ans, accompagnés d'un parent ou d'un adulte.



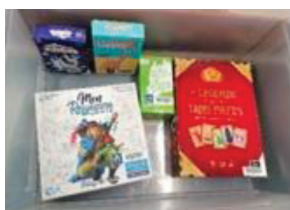
Octobre :

Atelier Halloween : création de photophores.

du 9 au 29 novembre: mois de l'imaginaire exposition interactive « **La cour des contes** » : enquête policière. Après-midi jeux de société. Escape Game « Au pays des contes ».

Décembre :

Atelier « **Noël** » : décorations de Noël.



Désormais, la bibliothèque vous propose :

- des actualités sur Facebook à l'adresse suivante :

"Bibliothèque Arsène Houssaye / Bruyères et Montbérault"

- des puzzles participatifs à construire ensemble sur place.



les activités à venir :

Les dates, les horaires et programmes seront à repreciser !

Janvier :

Mercredi 10 Janvier : activité autour de la galette des rois
Nuit de la lecture : sur le thème « Le Corps ».

Février :

Samedi 10 Février : atelier pour Mardi Gras.

Mars :

du 1er au 31 : exposition « Faune & Flore dans les Hauts-de-France ».



Béline DEMAY

Histoire de Bruyères

De l'utilité des impôts

Les Archives départementales de l'Aisne conservent dans leurs fonds iconographiques un superbe plan aquarellé de Bruyères daté de 1768. La représentation minutieuse de ce plan permet de se rendre compte que



Plan de Bruyères, 1768

© Arch. dép. Aisne, 6 Fi Bruyères-et-Montbérault 6

le centre historique de la commune n'a pratiquement pas changé, même si aujourd'hui le bâti est beaucoup plus dense. On y retrouve les artères principales, la place du village, l'église, avec sa forme particulière à l'époque, et le petit fort, démoli depuis. Les propriétés bâties sont colorées en rouge de même que les fortifications qui ceinturent la commune, alors que le fossé en avant est de couleur verte. Enfin, un chemin, par endroit arboré, fait le tour de cette petite cité fortifiée.

Différend entre la ville et le chapitre cathédral de Laon

On remarque aussi que certaines parties du plan sont colorées en jaune. Elles correspondent en fait à des propriétés bâties qui appartiennent à la censive du chapitre cathédral de Laon qui en est le seigneur. Cela sous-entend que les propriétaires de ces biens paient à ce seigneur des droits de cens, lods et ventes. Il s'agit ici d'anciens impôts seigneuriaux.

À cette époque, il existe un litige entre la ville, les habitants et la communauté de Bruyères, et les chanoines de Laon, litige qui porte justement sur les droits seigneuriaux dont doivent s'acquitter certains propriétaires de biens immobiliers identifiés sur le plan par des numéros. La ville revendique ces droits

seigneuriaux puisqu'elle est de plein droit le seigneur sur l'étendue du territoire de la commune depuis la charte communale de 1129, et elle fait d'ailleurs état de celle confirmée par le roi Philippe II Auguste en 1186. Pour sa part, le chapitre cathédral de Laon avance que c'est à lui que doivent être payées ces redevances et apporte, entre autres preuves, les cueillerets des droits seigneuriaux en sa possession notamment ceux de 1547, 1559, 1640, 1695, 1706, 1747 et 1757. Chaque partie campe ainsi sur ses positions et n'arrive pas à s'entendre. Il faudrait porter le différend devant la justice pour se départager, mais cela coûte cher. Il existe toutefois un autre procédé qui consiste à faire arbitrer le litige et à se soumettre aux conclusions des arbitres choisis par chacune des parties.

Traité du 13 septembre 1582

Déjà, le 13 septembre 1582, un traité avait été passé entre les deux parties afin de solutionner cet épineux problème qui engendrait procès sur procès sans les satisfaire pleinement. La commune de Bruyères avait ainsi consenti à ce que toutes les propriétés bâties et non bâties situées à l'intérieur du petit fort fussent de la censive du chapitre cathédral de Laon. Elle abandonnait par ailleurs aux chanoines ses droits de seigneurie foncière sur deux tanneries et sur une partie des rues de Laon, de la Fontaine et des Marais. En contrepartie, le chapitre avait abandonné certaines censives à l'intérieur et aux abords de la ville et avait permis aux maire et habitants de Bruyères de se servir des eaux du moulin de Beauchamp pour remplir leurs fossés et leurs abreuvoirs ou pour rouir leurs chanvres et lins.

Compromis du 31 août 1766

Cependant, pendant près de deux siècles, et malgré le traité de 1582, les chanoines continuent à percevoir des droits seigneuriaux sur des maisons et bâtiments qui n'étaient plus ou pas de leur censive, ce qui provoque du mécontentement de la part de la communauté de Bruyères. Aussi, pour éviter tout nouveau désagrément et tout nouveau procès, le maire et juge de Bruyères, François Dorigny, décide, lors de l'assemblée

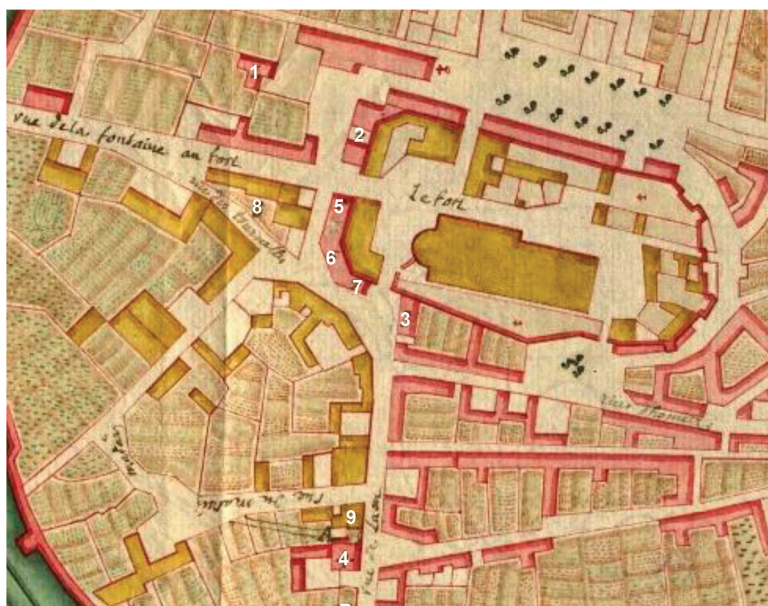
Histoire de Bruyères

De l'utilité des impôts (suite...)

des notables et habitants de la ville du 26 juillet 1766, de soumettre le litige à arbitrage. De son côté, le chapitre cathédral de Laon accepte le principe. Aussi, le 31 août 1766, un compromis est rédigé par devant maître Petitjean, notaire à Laon, en présence de Nicolas Fouquier, docteur en Sorbonne et chanoine de l'église cathédral de Laon, représentant le chapitre de Laon et messieurs François Dorigny déjà cité, Louis Hubert, notaire royal à Bruyères, et Claude Moret, praticien en la justice de Bruyères, tous trois députés de la commune. Les représentants des deux parties s'en remettent à l'arbitrage de trois avocats en parlement demeurant à Laon : Adrien Dagneau de Richecourt, Marc Antoine Théodore Cappe et Louis Fromage. Les arbitres ainsi désignés ont normalement un mois après l'acceptation dudit compromis pour rendre leur sentence arbitrale. Par ailleurs, durant le mois qui suit ce compromis, les parties doivent leur communiquer toutes pièces et tous mémoires utiles à leurs prétentions.

Sentence arbitrale du 22 avril 1768

Si le chapitre cathédral de Laon produit à l'appui de ses dires les cueillerets en sa possession, la commune de Bruyères présente un mémoire en date seulement du 23 décembre 1767 qui rappelle les grandes lignes du traité de 1582 et qui énonce les points litigieux. En fait, la commune souhaite simplement que ledit traité soit correctement appliqué.



Après s'être rendus sur place pour faire l'état des lieux et en faire la vérification avec le plan dont il est question ici et qui a été élaboré à la demande des parties, les arbitres désignés arrêtent que, nonobstant les cueillerets et autres pièces, il convient d'exécuter scrupuleusement le traité de 1582 qui a été approuvé par les deux parties. Ils précisent ainsi que les maisons, jardins et autres héritages situés dans l'enclos du petit fort sont de la censive du chapitre de Laon. En revanche, les maisons colorées en rouge et qui portent sur le plan les numéros 1 (maison Hubert), 2 (maison Hochet), 3 (maison de la veuve Cocquebert) 5, 6 et 7 (maisons de

Fournier, Pierson, grange de Nolin et maison des héritiers de François Mailfert) sont bien de la censive de la seigneurie de la ville de Bruyères. Ils précisent également que les maisons situées à droite de la rue de la Fontaine en allant vers le petit fort jusqu'à la maison des Tournelles (n° 8 sur le plan) sont par contre de la censive du chapitre cathédral de Laon. Il en est de même des maisons qui sont édifiées le long de la rue des Marais. En revanche, en ce qui concerne la rue de Laon, seules les propriétés bâties implantées sur le côté droit de la rue en direction de la porte de Laon sont de la censive du chapitre et encore, jusqu'à la maison de la Hache (n° 9). En effet, la maison de Louis Hobert (n° 4) et le jardin Loiseau (lettre B sur le plan) sont de la censive de la seigneurie de la ville.

Cela étant précisé, les arbitres complètent leur sentence arbitrale du 22 avril 1768 en condamnant la communauté de Bruyères à payer audit chapitre une ancienne rente de 50 sols parisis avec ses vingt-neuf années d'arrérages et de bien vouloir la continuer à l'avenir jusqu'à extinction. Comme elles s'y sont respectivement engagées, les deux parties opposées acceptent l'arbitrage qui vient de leur être signifié.

Epilogue

Grace à ce litige qui opposa durant plusieurs siècles la ville de Bruyères au chapitre cathédral de Laon, mais aussi à leur désir respectif de le voir solutionner, nous avons la chance aujourd'hui de disposer d'un plan de notre commune du milieu de XVIII^e siècle, plan qui, encore une fois, est d'une extrême précision et qui fait le pendant au plan du sergent Ledouble de 1584, avant que les services du cadastre n'édictent leurs propres plans au cours des siècles suivants. Il faut aussi remercier les deux parties d'avoir eu recours aux offices d'un notaire de Laon et non d'un notaire de Bruyères, car, le minutier de Bruyères pour cette période ayant été détruit, ce plan aurait été irrémédiablement perdu. Ainsi, nous pouvons conclure en affirmant que les impôts peuvent effectivement se révéler fort utiles à l'histoire de notre commune.

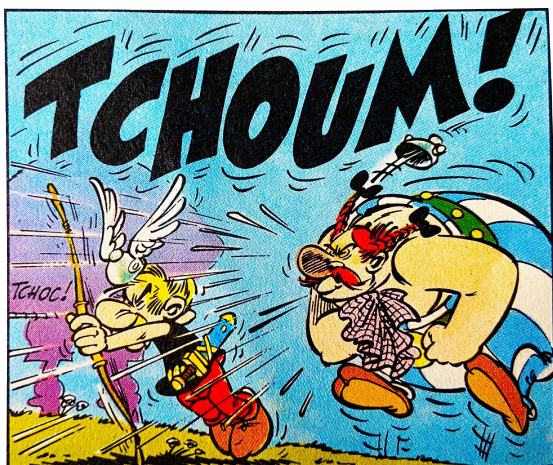
Jean-Pierre Allart
Octobre 2023

Rubrique

« loisirs à la maison »

Pourquoi dit-on : «à tes souhaits» à quelqu'un qui éternue ?

C'est une formule de politesse que nous adressons chaque fois que nous entendons quelqu'un éternuer. Mais d'où vient cette étonnante habitude ?



Une formule pieuse contre la maladie

Au Moyen Âge, c'est la peur de la peste qui conduisait à prononcer cette expression. L'éternuement était en effet l'un des premiers signes de la maladie. On aurait ainsi souhaité au mourant de réaliser tous ses vœux avant de trépasser.

Aussi prononcer « à vos souhaits » pouvait-il être perçu comme un soutien face à la maladie. Et que souhaiter d'autre qu'une bonne santé !!!

Pourquoi appelle-t-on les pompiers : « sapeurs pompiers » ?

Le nom de «sapeur-pompier» est définitivement entré dans le langage courant, avec la création de la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris par Napoléon Bonaparte, en 1811.

D'où vient le mot « sapeur » ?

Au Moyen Âge, les bâtisses étaient en majorité en bois. Cela flambait très vite et très fort. Et comme en ce temps-là il n'y avait pas de canalisation avec de l'eau, il fallait se débrouiller autrement pour éteindre l'incendie. Donc on « sapait », c'est-à-dire, on détruisait à la hache les fondations des maisons autour de celle en feu.

Le but ? Abattre par la base ces maisons que l'incendie n'avait pas encore atteintes. Une fois écroulées, le feu n'avait plus rien à brûler, il ne pouvait plus se propager et finissait par s'éteindre, étouffé.

D'où vient le mot « pompier » ?



Garde-pompe (1786)



Sapeur-Pompier, Sergeant, 1812



L'eau a un rapport avec le nom de pompier

La lutte contre les incendies connaît une avancée significative avec l'invention de la pompe à bras. Bien plus efficace que le bon vieux seau d'eau. À l'époque, on confie ces machines aux moines. C'est donc eux qui pompaient. Donc on finit par les appeler «pompiers».

Rubrique

« loisirs à la maison » (suite...)

Pourquoi le père Noël est-il en rouge ?

Pourquoi est-il toujours habillé en rouge ? Faut-il vraiment faire croire à nos enfants qu'il existe ? Est-il un mythe nuisible ou un personnage merveilleux qui aide à grandir ?

Contrairement à une légende populaire totalement fautive, ce n'est pas à cause d'un célèbre soda américain. Non, l'ancêtre du père Noël, c'est bien saint Nicolas, l'évêque né entre 250 et 270 après Jésus Christ. Et il a toujours été représenté dans sa tenue d'homme d'église : c'est à dire avec une crosse, une cape couleur carmin et une mitre, le chapeau de l'évêque.

Selon la légende chrétienne, célébrée notamment dans les pays germaniques et au nord de l'Europe, Saint Nicolas apportait des friandises aux enfants sages.

Il était en général accompagné du père Fouettard, vêtu de noir avec un bâton pour frapper les enfants qui n'ont pas été gentils.

Au XIX^e siècle, les émigrants ramènent la tradition de saint Nicolas aux États-Unis, où il devient peu à peu Santa Claus, avec les rennes, le traîneau, les lutins etc... Ce n'est qu'en 1930 que Coca-Cola s'empare du personnage, et s'en sert pour augmenter ses ventes de Coca en hiver. Cela va aussi largement contribuer à la diffusion de l'image du père Noël dans le monde entier.



Faut-il laisser les enfants croire au père Noël ?

Il y a plusieurs points de vue sur la question. Certains pensent que le mythe du père Noël est nuisible, comme Maria Montessori, créatrice, au début du XX^e siècle, de la méthode pédagogique qui porte son nom. Elle décrivait le père Noël comme un vieillard caduc. Pour les anti-père Noël, c'est un mythe idiot qui repose sur un mensonge. Et qui va donc forcément détruire la confiance des petits, le jour où ils découvriront la vérité.

D'autres estiment que le mythe du père Noël aide à grandir

Pour ses défenseurs, croire au papa Noël, c'est croire à la magie, à la féerie. Ça stimule l'imagination et développe le sens de l'émerveillement.

En tout cas, tout le monde s'accorde à dire qu'il ne faut pas faire du chantage au père Noël, avec des phrases du style : «si tu n'es pas sage, le père Noël ne viendra pas».

Il ne faut pas non plus mentir quand l'enfant commence à avoir des doutes, en général vers 5/6 ans. Et s'il pose carrément la question «est-ce que c'est vrai que le père Noël n'existe pas ?», eh bien on peut la contourner en lui disant que s'il n'existe pas en chair et en os, il existe dans le cœur des enfants.



Rubrique

« loisirs à la maison » (suite...)

Les fêtes arrivant pensez aux mendiants pour offrir ou vous faire plaisir

Recette de Noël : Les mendiants

Le mendiant en chocolat est une confiserie composée d'un palet de chocolat surmonté de quatre fruits secs ou lamelles de peau d'agrumes confites. Les fruits étaient à l'origine les quatre mendiants du Noël provençal, dont la couleur évoquait la robe des quatre principaux ordres mendiants : les raisins secs pour les augustins, les noisettes pour les carmes, les figes sèches pour les franciscains et les amandes pour les dominicains. On peut trouver maintenant d'autres garnitures, pistaches ou peaux d'orange confite, par exemple.



INGRÉDIENTS : (pour 4 personnes)

- 230 g de chocolat noir 70 %
- 2 c. à s. de raisins secs
- 50 g de noisettes
- 50 g de figes sèches
- 50 g d'amandes émondées
- Zeste d'orange confit

PRÉPARATION :

- Faites fondre le chocolat au bain-marie ou dans un four micro-ondes puissance 500 W.
- Sur une feuille de papier sulfurisé ou de silicone,
 - déposez des petits tas de chocolat fondu
 - aplatissez légèrement pour faire des galettes.
- Répartissez harmonieusement:
 - les fruits secs,
 - des dés de figes,
 - les zestes d'oranges confits sur les galettes en chocolat.
- Pressez-les légèrement pour s'assurer qu'ils adhèrent au chocolat.
- Placez ces mendiants au frigo au moins 1 h avant de servir.



Bonne dégustation !!!

Le comité des fêtes vous informe



Le comité des fêtes a pour vocation d'animer le village avec des activités pouvant intéresser petits et grands. Pour que ces animations soient réussies, il est nécessaire d'avoir l'adhésion et la participation du plus grand nombre. Ce n'est malheureusement pas toujours le cas.

Nous vous encourageons donc à ne pas hésiter à venir y participer. Elles se font toujours dans un bon esprit et dans la convivialité.

QUE S'EST-IL PASSE CES DERNIERS MOIS



HALLOWEEN

Les petites sorcières et petits sorciers ont déambulé dans les rues du village, accompagnés de leurs parents, afin de jeter des sorts ou d'obtenir des bonbons. La générosité des habitants a permis de remplir une brouette de friandises qui ont été redistribuées lors de la collation servie à la salle des fêtes en fin de collecte.

BOURSE AUX JOUETS DU 12 NOVEMBRE AU PROFIT DU TÉLÉTHON

Grâce à la générosité des Bruyérois ayant répondu présent à notre appel aux dons de jouets, le comité des fêtes a pu tenir un stand bien fourni et récolter près de 300 € qui seront versés au profit du Téléthon. Les jouets restants seront vendus sur la brocante du 1er mai prochain, toujours au profit du Téléthon.

Merci encore aux généreux donateurs !



SOIRÉE BEAUJOLAIS NOUVEAU

Bonne ambiance lors de cette soirée placée sous le signe de la convivialité autour d'un verre de Beaujolais et de quelques tartines de charcuterie et de fromage.

Et ce, malgré la faible participation.

NOËL DES ENFANTS : 13 décembre : spectacle « Noël dans les tuyaux » par la compagnie Planète mômes.

A VOS AGENDAS

- 3 février : loto à la salle des fêtes
- 16 mars : soirée dansante

N'hésitez pas à venir nous aider si vous souhaitez participer à l'animation de votre village.
Vous pouvez nous contacter par mail : jaimemonvillagebruyeres@gmail.com
ou au 07 67 91 83 15

La Bruyéroise société de musique



Depuis sa création le 25 avril 1889, il s'est écoulé 134 ans au cours desquels "LA BRUYEROISE" n'a eu de cesse de respecter ses statuts lui conférant un rôle d'animation des fêtes locales.

Cette année encore "LA BRUYEROISE" a apporté son concours à de nombreuses manifestations.

Traditionnellement, depuis de nombreuses années, notre formation assure les défilés des commémorations des 8 mai, 14 juillet et 11

novembre pour les communes de FESTIEUX, VORGES et BRUYERES et MONTBERAULT.



Parallèlement à cela, notre répertoire diversifié nous permet d'assurer des animations plus festives.

Ce fut le cas en 2023 pour :

- la soirée du Téléthon à FESTIEUX le 7 avril,
- le concert à BRUYERES et MONTBERAULT le 13 mai,
- le triathlon de l'Ailette à CAP-AISNE le 14 mai,
- le match de foot féminin à BRUYERES et MONTBERAULT le 18 mai,
- la foire à l'oignon d'ATHIES SOUS LAON le 17 septembre,
- la messe de la Sainte Cécile en l'église de BRUYERES et MONTBERAULT le 26 novembre,
- et enfin le Téléthon à VERVINS le 2 décembre.

L'ensemble des membres de "LA BRUYEROISE" vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Le président,
François VELLY

Association AC Bruyéroise



L'A.C BRUYEROISE RECRUTE !!!!
VENEZ NOUS REJOINDRE POUR LA SAISON
2024

- A partir de 5 ans
- Vélo de route, VTT ou cyclo-cross
- Loisir ou Compétition

Venez adhérer à son **ECOLE DE VELO** ou
à ses sorties encadrées par des
Moniteurs Cyclistes Français Diplômés

CONTACTS 06-45-48-18-89 / 06-29-98-57-72

News

école de vélo :
Nous accueillons depuis le
6 septembre 2023 :
22 adhérents de 4 à 17 ans.

Nous avons fait une semaine
sportive du 30/10/23 au
3/11/2023.

Une journée Test offert par
enfant toute l'année.

3^e Edition
Le Retour des Loups
STADE DE FOOT DE BRUYERES ET MT

7 Janvier 2024
A PARTIR DE 9H

8€
/ADULTE

- Marche & Trail 9H
- Cross des As à 10H30
- Cross enfants dès 11H30
- Buvette et petite restauration sur place

A-C BRUYEROISE
<https://www.facebook.com/A.C.bruyeroisetsite.com>

programme 2024 :

- 7 Janvier 2024 :
3^e Edition du cross Le Retour des Loups à
Bruyères-et-Montbérault au Stade de Foot
(marche, trail et cross).
- Dimanche 10 mars 2024 :
loto à Bruyères et Montbérault.
- Organisation d'un VTT Ufolep (date à
fixer).
- 8 mai 2024 : compétition route FFC U7 à
U15 à Bruyères et Montbérault.
- Inscriptions ouvertes aux nouveaux
bénévoles et adhérents

Qui contacter :

Nicolas Beaudoin 6 rue des Chandeliers 02860 Bruyères et Montbérault
Tel : 06 45 48 18 89 Mail : a.c.bruyeroise@gmail.com

Union Sportive Bruyéroise

Les actualités du club



Edito décembre 2023

L'Union Sportive ne s'essouffle pas !

Notre association compte plus de 320 licenciés répartis sur plusieurs catégories d'âges allant de la catégorie U6 à vétérans. Parmi eux, ce sont 32 bénévoles qui tout au long de la saison œuvrent dans la tâche qui leur est impartie. Je les en remercie très chaleureusement !

Au-delà des matchs qui se jouent les WE, voici les activités menées en début de saison.

CONCOURS DE BOULES : c'est sous un soleil radieux que s'est déroulé au stade le samedi 2 septembre, le traditionnel concours de boules, où 55 équipes ont répondu présentes et ont pu se rencontrer en 4 manches tout au long de cette sympathique après-midi. Chaque participant est reparti avec un lot.



LOTO : samedi 4 novembre a eu lieu à la salle des fêtes le LOTO qui a rassemblé plus d'une centaine d'adeptes à ce jeu qui attire toujours autant de monde.



OCTOBRE ROSE : OPÉRATION LACETS ROSES



Depuis plusieurs années, l'USB s'engage dans la lutte contre le cancer du sein à l'occasion du mouvement de sensibilisation nationale "Octobre Rose".



Cette année 2023 n'a pas dérogé à la règle avec l'engagement de nos féminines. Les dons collectés tout au long de cette journée ont rapporté la somme de 95 € que le club abonde de 300 € pris sur ses fonds propres.

SOLIDARITE AVEC LES CLUBS DE LA COTE D'OPALE

Ces derniers temps, la tempête Ciaran et les récentes inondations sur la côte d'Opale ont eu des conséquences importantes dans notre région, affectant de manière significative le football du District Côte d'Opale et certains clubs ont tout perdu. Pour répondre à l'appel lancé par le District Aisne de Football, le club a décidé de faire un don de 200 € qui sera abondé d'autant par notre district.



Union Sportive Bruyéroise

Les actualités du club (suite...)

BENEVOLAT

L'assemblée générale du District Aisne de Football qui s'est déroulée le vendredi 17 novembre à Chauny a été l'occasion de mettre à l'honneur plusieurs bénévoles par la remise de médailles.

Michel LEMAIRE, bénévole au club depuis 1984 a été mis à l'honneur en se voyant remettre des mains du Président du DAF, Pascal POIDEVIN, la médaille d'argent.

Michel a commencé comme joueur à Crécy-sur-Serre en 1961 pour évoluer ensuite sous les couleurs de l'ASPPT en 1967, en corpo à la MSAA de 1966 à 1972. Il intégra le club de l'U.S. Laon comme dirigeant et entraîneur dans la catégorie pupille et minime de 1972 à 1980.

Michel arrivera à l'U.S.B. en 1984 comme joueur et arbitre en équipe vétérans où il en prendra les commandes. Il intégrera le comité directeur comme membre où il occupe la place de Vice-président. Bravo pour ce parcours exemplaire.



CEREMONIE OFFICIELLE

L'U.S.B. qui avait candidaté pour organiser la coupe de l'Aisne, a été retenue pour organiser la finale de la coupe de l'Aisne séniors qui se déroulera le 18 mai 2024.

A cette occasion, le club house fût le théâtre, ce lundi 27 novembre, d'une soirée où avait lieu le tirage des phases finales qui rentrera dans l'histoire de notre club.

Pour l'occasion, nous avons été honorés de la présence



de Pascal POIDEVIN, président du DAF, de son comité directeur, des clubs encore en lice.

Les tirages ont été officiés par Madame TOKARSKI, maire de Bruyères et Madame GARNIER, qui est l'épouse de notre ancien président Bernard GARNIER.



Agenda du club :

- Arbre de Noël le mercredi 13 décembre 2023
- Galette des rois le 13 janvier 2024
- Repas du club le 20 janvier 2024
- Soirée sponsors le 26 janvier 2024
- Coupe de l'Aisne de football le 18 mai 2024

Thierry Moreau
Président de l'USB

Les Sapeurs-pompiers de Bruyères-et-Montbérault



Bilan 2023 :

263 interventions ont été réalisées par le centre durant l'année 2023 (situation au 21/11/2023) notamment dans le cadre d'opérations de secours à personne. Ce chiffre est en augmentation par rapport aux deux années précédentes (241 en 2022, 213 en 2021).

Deux pompiers de notre centre de secours ont participé à la colonne de renfort de la région Nord pour les inondations qui ont touché le Pas-de-Calais.

Effectifs :

Le centre de Bruyères et Montbérault a subi une baisse d'effectifs avec le départ de 6 pompiers, certains prenant une mutation dans un autre centre, d'autres pour des raisons personnelles (déménagement notamment). Le centre est composé de 17 sapeurs-pompiers volontaires répartis en 3 officiers, 2 sous-officiers et 12 femmes/hommes du rang. Deux engagements sont venus renforcer notre caserne.

Vous aussi, n'hésitez pas à venir renforcer nos rangs !

Le centre accueille également une école de jeunes sapeurs-pompiers, composée de 7 filles et 4 garçons. sont venus renforcer notre caserne.



Le 29 octobre, les sapeurs-pompiers sont intervenus pour un feu de cottage au center parcs en novembre mobilisant 31 pompiers. Heureusement pour les vacanciers, les dégâts ne furent que matériel.

Calendriers :

Nous vous remercions chaleureusement pour votre accueil et votre générosité lors de la distribution des calendriers.

L'ensemble des personnels, JSP et SPV de la caserne, vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Pour tout renseignement concernant les pompiers volontaires, contactez :
Lt Dominique CANIVET par mail dcanivet@sdis02.fr ou par tél : 06.03.30.89.00

Association Bruyères Loisirs



L'association vous propose différentes activités sportives et culturelles,
adhésion annuelle à l'association pour toutes les activités : 5 €

À la salle des fêtes :



Gymnastique :

Joëlle vous propose différentes activités variées : gymnastique suédoise, pilates, etc..

le lundi à 18 h 15 et/ou mercredi à 10 h.

la cotisation annuelle et la licence (FFSPT) sont de 105 € pour les Bruyérois et 123 € pour les non-Bruyérois.



Yoga :



Florence anime les cours de Yoga depuis le 4 septembre 2023 le mercredi à 19 h 30 et/ou jeudi à 17 h :

La cotisation annuelle est de 150 €.

Pour les 2 disciplines il est toujours possible de s'inscrire en cours d'année après quelques séances « découverte ». Pour les inscriptions en cours d'année, tout trimestre commencé devra être réglé dans sa totalité.

Aquarelle :

Un petit groupe d'aquarellistes amateurs se réunit 2 lundis après-midi par mois pour partager un moment de convivialité tout en mettant en pratique les techniques d'un de leurs loisirs. (séances à 14h au 10, rue du Tour de Ville)

Pour tout renseignement:

s'adresser à Jocelyne Szychowski : jocesico@laposte.net



Randonnées :

Envie de marcher, de s'aérer, de découvrir les alentours avec un groupe sympathique et dynamique mené par Geneviève M., ...Alors, alors ... Venez nous rejoindre chaque dimanche matin, pour des randonnées de 8 à 11 kms, sur Bruyères et dans un rayon de 15 kms. Nous participons aussi aux marches proposées à l'occasion de manifestations : Octobre Rose, Marche solidaire « Fabien Camus », Téléthon, Parcours du cœur...



Rendez-vous 9 heures Place Marcy (devant l'école).

Accueil de Loisirs Sans Hébergement

Les conditions n'étant pas toutes réunies, nous regrettons de n'avoir pu assurer un accueil pendant les vacances de la Toussaint. Nous espérons que celui des vacances de Printemps pourra avoir lieu.

Été 2024 : les animateurs stagiaires ou titulaires BAFA souhaitant travailler au sein de notre équipe d'animation du 8 juillet au 2 août 2024 peuvent déposer leur candidature en mairie de Bruyères et Montbérault par courrier ou mail dès le mois de janvier.

L'association Bruyères Loisirs vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Pour tout renseignement :

Par mail : bruyeres-loisirs@orange.fr

Sur le site de la commune <https://bruyeres-et-montberault.fr/>

Mairie de Bruyères et Montbérault : Tel : 03 23 24 74 77

Mémento des numéros utiles



Numéros d'urgence

URGENCE : QUI APPELER ?

15	17	18	114	112
Samu	Police Secours	Pompiers	Urgences sms	Partout en Europe

Urgence santé

Hopital de Laon.....03 23 24 33 33
 Maison médicale.....15
 Pharmacie.....03 23 24 77 07

Urgences réseaux

ENEDIS Electricité.....0 972 67 50 02
 GRDF.....0 800 47 33 33
 Noréade Eau et Assainissement.....03 23 04 56 00
 SIRTOM.....03 23 26 80 00

Urgences sociales

Assistance aux violences conjugales.....3919
 Samu Social.....115

Les services de voirie du SIRTOM

• Périodicité de ramassage des containers :

Containers	Déchets	Jour	Heure	Semaine
Couvercle marron	Végétaux du jardin du 1 ^{er} avril au 30 novembre	Lundi	8h45	
Couvercle gris	Ordures ménagères Queue de tri	Mardi	5h30	Tous les 15 jours semaine paire
Couvercle jaune	Emballages et recyclage	Mardi	5h30	Tous les 15 jours semaine impaire



Tous les autres déchets sont à traiter par les usagers eux-mêmes :

Pour le hameau de Montbérault :

Emballage et Papier : Le lundi à partir de 5H30 Semaine de ramassage IMPAIRE

Ordures ménagères : Le Lundi à partir de 5H30 Semaine de ramassage PAIRE

Déchets verts : du 1er avril au 30 novembre : le jeudi toutes les 3 semaines

Contact du Sirtom : tél : 03 23 26 80 00 / <https://www.sirtom-du-laonnois.com/>

Ouverture du bureau de Poste : à compter du 4 décembre 2023

Du mardi au samedi de 9h à 12h



Contactez les services municipaux :

Le secrétariat de mairie vous accueille selon les horaires d'ouverture suivants :

- Lundi de 9h à 12h et de 14h à 16h
- Mardi de 9h à 12h et de 14h à 16h
- Mercredi de 9h à 12h
- Jeudi de 9h à 12h et de 14h à 16h
- Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h
- Samedi permanence de 10h à 12h

N'oubliez pas: un conseiller numérique est à votre service, sur rendez-vous



CONSEILLER NUMÉRIQUE France services

• Par téléphone : 03 23 24 74 77 • Par mail : mairie.bruyeres@wanadoo.fr • Via le site officiel de la commune : rubrique « contact » <https://www.bruyeres-et-montberault.fr>